



GUIDE DE L'ETUDIANT INTERNATIONAL



ESTP Paris – Guide de l'étudiant international

Contenu

a.	I. Avant votre arrivée	3	
A.	Accès et contacts		3
B.	Calendrier		4
C.	Avertissement : niveau de français		4
1.	Cours d'été de français		4
2.	Cours hebdomadaires de français		5
D.	Inscription en ligne		5
E.	Visas et cartes de séjour		5
F.	Les logements		6
1.	Les places en résidences universitaires à proximité de l'ESTP Paris		6
2.	La colocation		7
3.	Les offres dans le privé		7
4.	Conseils de prudence		8
5.	Aides au logement (CAF)		8
b.	II. Vie pratique	9	
A.	Sécurité sociale		9
1.	Etudiants de l'Union européenne		9
2.	Etudiants extra-européens		9
B.	CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus)		10
C.	Transports		10
D.	Restaurants universitaires		11
E.	Ouvrir un compte en banque		11
F.	Téléphonie et internet		11
G.	Numéros utiles en France		11
c.	III. A l'ESTP Paris	12	
A.	Réunion d'accueil		12
B.	L'association HiStudent		12
C.	Documents administratifs		12
D.	Informatique		12
1.	Le BVE (bureau virtuel des élèves).		13
2.	ecampus		13
3.	L'emploi du temps.		13
E.	Etudiants en échange : choix des cours		13
F.	Enseignements et contrôle des connaissances		14
1.	Les types de séances		15
2.	Les tests et examens		15
3.	La notation.		15
4.	Les Unités d'enseignement		16
5.	Cours facultatifs		16
6.	Langues obligatoires et examens de langues		16
7.	Langues facultatives		17
G.	Les stages et le TFE		17
H.	Les absences.		18
I.	Le centre de documentation		18
J.	Calculatrice		19
K.	Qui consulter, qui questionner ?		19
L.	Les correspondants des études		19
d.	IV. Autre possibilité d'information et d'intégration à Paris	20	
	Le Club International des Jeunes à Paris (CIJP)		20

ESTP Paris – Guide de l'étudiant international

Vous avez été sélectionné pour venir étudier à l'Ecole Spéciale des Travaux publics, du bâtiment et de l'industrie (ESTP Paris), dans le cadre d'un programme international. Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre école. Afin de préparer du mieux possible votre séjour, nous vous invitons à lire ce guide avec la plus grande attention.

Imprégnerez-vous de ces informations, au fur et à mesure des étapes de votre inscription, puis de votre séjour.

I. Avant votre arrivée

A. Accès et contacts

ESTP Paris

28 avenue du Président Wilson
94234 CACHAN cedex
tél : +33 (0)1 49 08 56 50

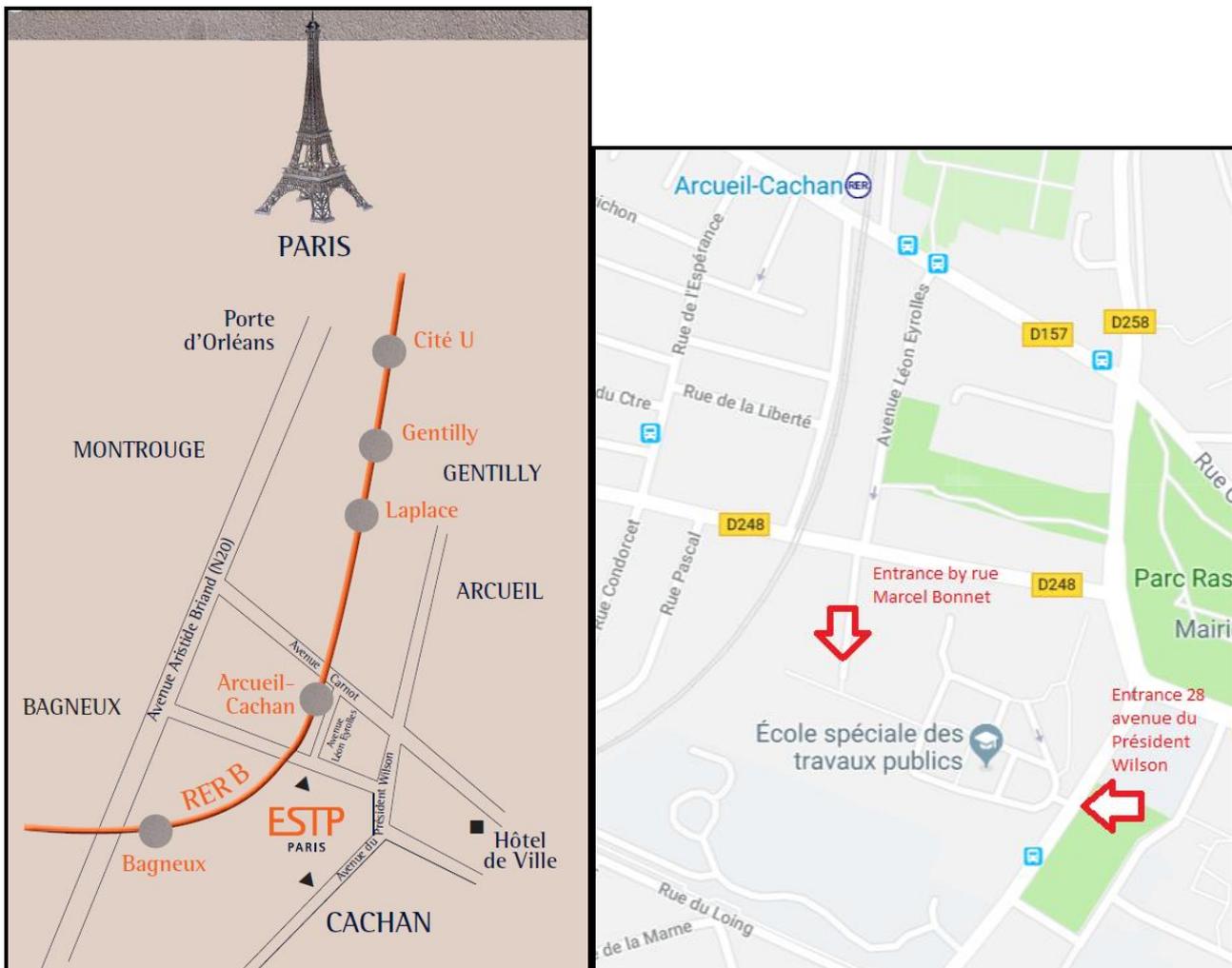
Comment s'y rendre

- par le RER (train de banlieue)
de Paris - Prendre la **ligne B** Direction ROBINSON / St REMY les CHEVREUSE. Descendre à la **station ARCUEIL-CACHAN** et sortir en tête de train.
- Entrée principale au 28 avenue du Président Wilson. Entrée la plus proche de la gare au 41 rue Marcel Bonnet

La personne en charge de l'accueil des étudiants étrangers est Emmanuel Hugon :

Emmanuel Hugon

Service des relations internationales
Espace international / Rez-de-chaussée
+33 (0)1 49 08 24 44
ehugon@estp-paris.eu



B. Calendrier

Il est important pour vous de connaître dès maintenant le calendrier selon lequel va se dérouler votre séjour. Le calendrier de l'année scolaire vous sera transmis. Il indiquera les dates de début et de fin des cours, les dates des vacances, les dates des examens de rattrapage.

Le début des cours est fixé selon les classes entre début septembre et mi-septembre.

Vous devez être présent à la réunion d'accueil des étudiants internationaux qui aura lieu juste après le début des cours. La date exacte de cette réunion vous sera donnée à l'avance.

C. Avertissement : niveau de français

La grande majorité des cours donnés à l'ESTP Paris sont en langue française. Il est donc très fortement recommandé d'arriver avec un niveau que vous devez juger suffisant.

1. Cours d'été de français

Chaque année, en juillet, août, et début septembre, sont organisés, conjointement par l'ESTP Paris et l'EPF, des cours intensifs de français. Les étudiants qui viennent des établissements partenaires de l'ESTP

Paris peuvent très souvent (mais pas toujours) bénéficier de tarifs spéciaux. Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site internet de l'ESTP Paris, dans la rubrique « Relations internationales », « Accueil des étudiants étrangers », « [Apprendre le français : French for Engineers](#) ».

2. Cours hebdomadaires de français

Tout le long de l'année, des cours hebdomadaires de français sont organisés pour les étudiants étrangers. Ces cours sont d'ailleurs obligatoires pour les étudiants internationaux, sauf pour ceux qui ont obtenu un résultat suffisant à l'un des tests de français reconnus par l'ESTP Paris. Ils ont lieu les mardis et jeudis en fin d'après-midi, et sont organisés conjointement par l'ESTP Paris et par l'EPF.

Ils ont lieu [à l'EPF, 46 rue du Lycée, 92 330 Sceaux](#). Pour s'y rendre en RER, il faut prendre le RER B, direction Robinson, et descendre à l'**arrêt Sceaux**. Le département de français langue étrangère vous donnera toutes les informations nécessaires avant le début des cours.

D. Inscription en ligne

[Votre inscription se fait en ligne, à partir du site de l'école.](#)

Vous devez remplir tous les champs avec la plus grande attention possible.

Si vous venez effectuer un échange académique d'un ou deux semestres, vous devez dans la partie « Inscription demandée » cocher la case « échange d'un ou deux semestres »

Prenez bien soin d'envoyer tous les documents demandés. Vous pouvez envoyer ces documents par mail à Emmanuel Hugon.

E. Visas et cartes de séjour

Cette partie ne concerne que les personnes qui ne sont pas originaires de l'Union Européenne, de la Suisse, du Liechtenstein, de la Norvège et de l'Islande. Attention, sont également concernées les personnes qui viennent dans le cadre d'un échange avec un pays européen mais qui sont de nationalité extra-européenne.

Une fois que vous êtes accepté à l'ESTP Paris, vous devez le plus tôt possible vous tourner vers **l'espace CampusFrance** (<http://www.campusfrance.org/fr/>) le plus proche de votre domicile. Celui-ci vous mettra alors en lien avec les services consulaires français.

A partir du site internet de l'Espace CampusFrance de votre pays, vous pouvez créer un dossier de demande de visa sur l'application « [Etudes en France](#) »

S'il n'y a pas d'Espace CampusFrance dans votre pays, vous devez consulter directement les services consulaires français. Il vous faudra faire une demande de visa étudiant.

Dans tous les cas, compte tenu du fait que vous venez dans le cadre d'un programme international spécifique, votre démarche sera facilitée.

Vous obtiendrez finalement **un visa VLTS (visa de long séjour valant titre de séjour)**, d'une durée équivalente à celle de votre séjour. Ce visa a toutefois une durée maximale d'un an. Les personnes amenées à rester plus longtemps à l'école devront suivre au bout d'un an la procédure de renouvellement de titre de

séjour. Cette procédure de renouvellement peut dans la plupart des cas être effectuée à l'ESTP Paris, auprès d'Emmanuel Hugon.

A l'ambassade ou au consulat, il vous sera donné un **formulaire OFII**. Vous devez le conserver précieusement en vue des démarches à faire lorsque vous serez arrivé en France.

Une fois en France, il vous faudra faire valider ce visa VLTS par l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration). Dès votre arrivée, **retenez en contact avec Emmanuel Hugon, afin qu'il vous accompagne dans cette démarche.**

F. Les logements

Il est assez difficile de trouver un logement à Paris, c'est pourquoi il faut essayer de faire des recherches le plus tôt possible. Le service des relations internationales de l'ESTP Paris peut essayer de vous aider dans vos recherches.

1. Les places en résidences universitaires à proximité de l'ESTP Paris

- **Résidence Jacques Restignat.**

Il s'agit d'une résidence privée située à côté de l'ESTP Paris (www.residence-etudiante-restignat.fr). Ils proposent des chambres d'une très bonne qualité, à partir de 635€ par mois (charges comprises). L'avantage de cette résidence est qu'ils ne demanderont pas automatiquement un garant en France (c'est-à-dire une personne domiciliée en France qui peut payer pour vous en cas de problème). Les contrats pour l'année universitaire commencent au plus tard le 1^{er} août, même si vous souhaitez vous installer par exemple en septembre.

Il vous faudra leur fournir des preuves de ressources financières (attestation de bourse, relevé de comptes bancaires). Si vous faites une demande là-bas, mettez bien Emmanuel Hugon en copie du mail que vous leur envoyez, afin qu'il puisse confirmer que vous serez bien étudiant à l'ESTP Paris, et qu'il essaye de soutenir votre demande.

- **Les Estudines / Bagneux.**

Cette résidence est très proche de l'ESTP Paris. Il y a des chambres à partir de 614€ par mois. [Voir les informations sur le site des Estudines](#). Si vous êtes très intéressé par cette résidence, faites une demande en ligne, et informez Emmanuel Hugon de votre intérêt, afin qu'il puisse confirmer à la résidence que vous serez bien étudiant à l'ESTP, et qu'il essaye de soutenir votre demande.

- **Résidence Nexity Studea-Cachan.**

Il s'agit d'une résidence étudiante privée, d'une très bonne qualité, située juste à côté de l'ESTP Paris, 47 rue Marcel Bonnet, à Cachan ([voir les informations en ligne](#)). Des chambres sont louées à partir de 693€ par mois.

Le même gestionnaire possède également une résidence à Montrouge, près de la Porte d'Orléans, à environ 15 minutes en bus. Le gestionnaire pourra selon les disponibilités vous orienter également vers cette résidence.

Vous pouvez aussi essayer de vous renseigner concernant les autres résidences du groupe Nexity-Studea. Certains se situent dans Paris ou pas très loin de l'ESTP Paris. Exemples : [la résidence Studea Rive gauche, près de la Place d'Italie](#), située tout de même à une quarantaine de minutes de l'ESTP Paris.

- **Foyer des élèves de l'ESTP paris**

Nous disposons d'un certain nombre de places dans le foyer des élèves de l'ESTP Paris, qui se trouve sur le campus de Cachan. Le prix en 2018/2019 est d'environ 500€ par mois. Vous trouverez plus de renseignements sur le site internet de l'ESTP Paris, et auprès d'Emmanuel Hugon. Le confort de ces chambres est rudimentaire. Les sanitaires et une petite cuisine (tisanerie) sont partagés entre tous les résidents d'un même étage. Il est possible de rester entre le 1^{er} septembre et le 30 juin.

Attention, une fois que l'on accepte la chambre, il est obligatoire de rester pendant les 10 mois. Pour toutes les précisions sur les logements, les conditions d'admission et de paiement, contacter d'abord Emmanuel Hugon. C'est l'ESTP Paris qui décide de la sélection des étudiants dans ces logements.

- **Résidence ARPEJ Univercity Volti**

Cette résidence est située à Cachan, [34-36 avenue Division Leclerc](#), soit à 10 mn à pied de l'ESTP Paris. Cette résidence propose des chambres à partir de 17 m², et à partir d'environ 408€. Vous pourrez plus d'informations [en consultant leur site internet](#).

Attention, il faut avoir un garant en France (une personne résidant en France qui déclare qu'elle pourra payer votre loyer en cas de problème). De plus, il y a très peu de places disponibles chaque année.

Le groupe ARPEJ possède d'autres résidences en Ile-de-France, plus ou moins loin de l'ESTP Paris. Se renseigner sur www.arpej.fr

- **Le CIUP (Cité internationale universitaire de Paris).**

La CIUP est composée de nombreuses résidences étudiantes. Vous pouvez faire une demande par vous-même : www.ciup.fr

En première page, vous pouvez vous renseigner sur les demandes de logements, et vous inscrire afin de faire une demande. Pour les étudiants admis en deuxième ou en troisième année de l'ESTP Paris, il faut faire une demande en tant qu'étudiant de niveau master. Les étudiants admis en première année de l'ESTP Paris ne sont pas éligibles pour l'obtention d'une chambre à la CIUP, car il faut être d'un niveau master au minimum. La première année de l'ESTP Paris correspond au niveau Licence 3.

- **Résidences Studélites (www.studelites.com)**

Ce groupe possède 14 résidences en Ile-de-France. Les résidences raisonnablement proches de l'ESTP Paris sont situées à Montrouge, à Gentilly, et dans le 14^{ème} arrondissement. Les prix tournent autour de 700€.

- Site internet Adele : de nombreuses résidences étudiantes sont répertoriées sur ce site www.adele.org

2. La colocation

La colocation consiste à partager un logement avec d'autres personnes.

Voici le principal site spécialisé : www.appartager.com

3. Les offres dans le privé

- L'ESTP Paris répertorie un certain nombre d'offres de logements que vous pouvez consulter. Contacter 01 49 08 24 82 pour accéder à ces offres. Toutes ces offres sont consultables à l'accueil de l'ESTP Paris.

- Des sites répertoriant des offres de logement dans Paris et la proche banlieue
 - www.location-etudiant.fr
 - www.capcampus.com
 - www.seloger.com
 - www.entrepaticuliers.com
 - www.pap.fr
 - www.lokaviz.fr

4. Conseils de prudence

Sans céder à la paranoïa, il convient de rester vigilant vis-à-vis de vos interlocuteurs, surtout vis-à-vis des organismes ou des particuliers qui demandent un paiement avant de pouvoir accéder à des annonces de logement (à éviter).

5. Aides au logement (CAF)

La Caisse d'allocations familiale (CAF) verse à certaines personnes des aides au logement, selon différents critères d'éligibilité. Les étudiants internationaux peuvent prétendre à cette aide, et réussissent généralement à l'obtenir. Vous pouvez vous informer sur le site www.caf.fr. Les dossiers de demande doivent se faire directement sur le site de la CAF.

Une fois votre logement trouvé, ouvrez le plus vite possible un dossier de demande sur le site internet de la CAF, afin de pouvoir bénéficier des allocations dès que possible. Ouvrez ce dossier même si vous n'avez pas encore tous les documents demandés en votre possession, car le versement des allocations se fera selon la date d'ouverture du dossier.

Sachez qu'il sera nécessaire de présenter un **extrait d'acte de naissance traduit en français par un traducteur assermenté**. Mieux vaut donc arriver en France avec en votre possession plusieurs exemplaires de ce document.

Il est nécessaire d'avoir un compte bancaire en France pour recevoir les allocations, si votre dossier est accepté.

II. Vie pratique

A. Sécurité sociale

Il est obligatoire pour chaque étudiant d'avoir une protection sociale. Il convient de se mettre en règle dès votre arrivée.

1. Etudiants de l'Union européenne

Vous devez avant votre départ vous procurer la **carte européenne d'assurance-maladie**. Vous n'avez donc pas besoin de souscrire à la sécurité sociale étudiante française.

Remarque : les élèves non européens mais venant étudier dans le cadre d'un accord avec un établissement de l'Union européenne peuvent bénéficier du système de la carte européenne d'assurance-maladie.

Il faut savoir que si vous êtes européen, vous pouvez quand même demander à souscrire à la sécurité sociale étudiante française si c'est votre choix.

2. Etudiants extra-européens

Vous devrez **obligatoirement** vous affilier à la sécurité sociale française.

Cette affiliation est gratuite.

Elle doit se faire en ligne, sur le site internet de la sécurité sociale dédié aux étudiants étrangers :

En français : www.etudiant-etranger.ameli.fr

En anglais : www.foreign-student.ameli.fr

Lors de cette affiliation en ligne, vous devrez transmettre un certain nombre de documents (copie du passeport, copie du visa, certificat d'inscription à l'ESTP Paris, coordonnées bancaires du compte en banque français ouvert à votre arrivée).

Un extrait d'acte de naissance officiellement traduit en français vous sera demandé. Pensez donc à préparer ce document avant votre arrivée.

Prenez le temps de terminer intégralement et correctement la procédure : création d'un espace personne, téléchargement de l'attestation d'affiliation, choix d'un médecin traitant. Les étapes de la procédure sont expliquées au fur et à mesure de la démarche d'affiliation en ligne.

Cette démarche est cruciale, car vous devez être couvert pendant votre séjour. De plus, une preuve d'affiliation à la sécurité sociale vous sera demandée par de multiples organismes. Par exemple, si vous faites un stage, l'entreprise d'accueil vous demandera de prouver que vous êtes bien affilié.

B. CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus)

Si vous êtes en échange avec une université étrangère de l'ESTP Paris, ce paragraphe ne vous concerne pas : vous n'êtes pas assujetti à la CVEC et vous n'avez rien à faire.

Cette contribution est en vigueur depuis la rentrée 2018. Elle est d'un **montant de 90€** pour l'année 2018/2019. Elle est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (*article L. 841-5 du code de l'éducation*).

Afin de pouvoir être inscrits à l'ESTP Paris, les élèves doivent être en règle au regard de la CVEC. **Une attestation d'acquiescement doit être obligatoirement fournie lors de l'inscription ou de la réinscription (sauf les élèves non assujettis).**

Pour les élèves étrangers :

les élèves en échange international en France dans le cadre d'une convention passée entre leur établissement d'origine à l'étranger et l'ESTP Paris ne sont pas assujettis à la CVEC. Ils n'ont rien à faire et ne doivent pas payer la cotisation.

Mais les élèves de nationalité étrangère présents suite à une admission classique doivent bien s'en acquitter.

Il peut également exister d'autres situations d'exonération.

Pour retrouver toutes les informations ainsi que pour s'acquiescer de la CVEC, consulter le site dédié : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

C. Transports

Il faut demander une **carte Imagine'R**. Il s'agit d'un abonnement à tarif réduit, réservé aux étudiants. Il est accessible aux personnes de moins de 26 ans. Les personnes âgées de plus de 26 ans doivent prendre un abonnement classique (Navigo).

La région parisienne est divisée en plusieurs zones de transport. **Paris constitue la zone 1. Cachan est située en zone 3.** Depuis la rentrée 2015, un tarif unique donne accès à toutes les zones. Le prix annuel de l'abonnement Imagine'R est en 2018/2019 de 350.00€.

La demande de la carte Imagine'R [se fait désormais en ligne](#). Toutes les consignes sont données de manière précise.

Il vous faudra d'abord créer un espace personnel.

Il faudra notamment fournir les éléments suivants : une photographie d'identité numérisée, un certificat d'inscription à l'ESTP Paris, un moyen de paiement (il est possible de payer par virement, ou bien par carte bancaire).

Vous pouvez [voir en ligne une petite présentation vidéo de la démarche de souscription](#).

La carte vous sera envoyée dans un délai de 21 jours maximum.

Pour les personnes résidant dans le département du Val-de-Marne, département n°94 (L'ESTP se situe dans le département du Val-de-Marne), un remboursement de 50% de l'abonnement est parfois pris en charge, sous certaines conditions. [Consulter à ce sujet le site du Conseil départemental](#).

Carte de transport pour un court séjour, ou bien pour une durée provisoire :

En attendant d'obtenir la carte, ou si vous êtes présent pour un très court séjour, vous pouvez acheter une carte « Navigo découverte ». Vous pouvez obtenir la carte pour cinq euros, et pouvez ensuite la recharger par semaine ou par mois.

Cela est bon à savoir notamment pour les personnes qui sont présentes dès juillet ou août, car la carte Imagine'R n'est accessible qu'à partir du mois de septembre. Pendant l'été, il faut donc trouver une solution provisoire pour se déplacer.

D. Restaurants universitaires

Votre carte d'étudiant vous permet de **prendre des repas dans tous les restaurants universitaires de Paris et de Cachan**. www.crous-paris.fr, rubrique « vous restaurer ». À Cachan, un restaurant universitaire du Crous se situe à l'École normale supérieure, juste à côté de l'ESTP Paris. A la Cité universitaire internationale de Paris se trouvent d'autres restaurants universitaires. Votre statut d'étudiant vous permet d'avoir un prix préférentiel, soit entre 3 et 4€.

E. Ouvrir un compte en banque

Il est généralement nécessaire, mais pas du tout obligatoire, que vous ouvriez un compte en banque en France.

La plupart des grandes banques (*Société Générale, BNP Parisbas, LCL...*) proposent des formules pour les étudiants. Vous pouvez vous rendre directement dans une de leurs agences. En tout début d'année, certaines banques sont présentes à l'ESTP Paris pour présenter leurs offres aux étudiants. Des agences bancaires se trouvent dans le centre-ville de Cachan, notamment rue Camille Desmoulins, en face de la mairie de Cachan.

Pour ouvrir un compte étudiant, il vous faudra un justificatif de domicile, ainsi qu'un certificat de scolarité de l'ESTP Paris.

F. Téléphonie et internet

Il y a plusieurs opérateurs en France : *Orange, SFR, Bouygues Telecom, Free*. Présentez-vous dans leurs agences pour en savoir plus sur les forfaits proposés. Ces opérateurs pourront également vous fournir des abonnements internet.

Il existe aussi des cartes prépayées : Lebara (www.lebara.fr), La Poste (www.lapostemobile.fr).

G. Numéros utiles en France

- Urgences médicales : 112 (numéro valable dans toute l'Union européenne) – ou 15 (SAMU – Service d'aide médicale urgente)
- Police Secours : 17
- Sapeurs-pompiers : 18. A appeler pour signaler un accident ou un danger concernant des biens ou des personnes (incendie, fuite de gaz, accident de la route).

III.A l'ESTP Paris

A. Réunion d'accueil

Une réunion d'accueil des étudiants étrangers est organisée en septembre, en même temps que le début des cours. Vous devez impérativement être présent à cette réunion, au cours de laquelle vous serez présentés toutes les choses que vous devez savoir lors de votre séjour.

Vous serez accueillis par la direction et les responsables de l'ESTP Paris, mais aussi par l'association étudiante HiStudent, qui s'occupe d'accueillir les élèves étrangers de l'ESTP Paris.

B. L'association HiStudent

Cette association a pour but d'aider les étudiants étrangers dans leurs démarches et dans leur intégration au sein de l'école. Il existe un groupe sur Facebook : HiStudent.

Il vous sera attribué un parrain. Il s'agit d'un étudiant de l'école, auquel vous pourrez faire appel pour toute question, et qui vous aidera à vous intégrer à l'ESTP Paris.

Tout au long de l'année, **HiStudent organise soirées, événements, sorties, visites**, réunissant étudiants étrangers et français. Vous serez informé de tous ces événements à l'avance.

C. Documents administratifs

Très rapidement **vous sera remise une carte d'étudiant.**

En attendant, vous devez passer au bureau de M. Hugon prendre **des certificats de scolarité**, qui permettront de prouver votre statut d'étudiant lors de toutes vos démarches administratives.

En outre, Emmanuel Hugon est en mesure de signer ou de faire signer des documents à destination de votre établissement d'origine : certificats d'arrivée et de présence, contrats d'études.

Afin de faciliter votre arrivée, **il vous est conseillé de prendre avec vous un certain nombre de documents qui pourront vous servir lors de vos différentes démarches administratives** : plusieurs copies de votre passeport et de votre visa, **extrait d'acte de naissance avec traduction officielle en français** (ce document vous sera notamment demandé par la CAF, pour constituer le dossier de demande d'aide au logement), photographies d'identité...

D. Informatique

Emmanuel Hugon vous préviendra lorsque seront prêts vos **codes d'accès informatiques**, vous permettant à la fois :

- **d'accéder aux ordinateurs** des salles informatiques de Cachan.
- **d'accéder à votre BVE (bureau virtuel des élèves)**, sur lequel chaque étudiant a accès à toutes les informations relatives à l'ESTP Paris.

1. Le BVE (bureau virtuel des élèves).

L'accès au BVE va vous permettre d'accéder à toutes les informations de l'ESTP Paris. On y accède sur la page d'accueil du site de l'ESTP Paris (www.estp.fr). En bas de la page, cliquez sur « Espace numérique », puis sur « BVElèves ». Vous y avez accès avec les codes qui vous auront été donnés par Emmanuel Hugon.

Votre messagerie personnelle s'y trouve.

Des informations sont régulièrement diffusées par les différents services administratifs.

Votre plan d'études s'y trouve, ainsi que les notes que vous avez obtenues.

Le BVE donne accès aux « **notes de service** », qui décrivent le fonctionnement de l'école ainsi que les règles à respecter.

2. **ecampus**

Le BVE vous donnera accès à la plateforme **ecampus**. Ecampus permet de partager des informations entre professeurs et élèves. Vous y trouverez notamment les documents enregistrés par les professeurs.

3. **L'emploi du temps.**

Le BVE donne également accès aux emplois du temps. Le programme de l'ESTP Paris est assez chargé. Il y a des cours tous les jours, parfois également le samedi matin.

- Les lieux et horaires des cours y sont indiqués, en fonction de chaque classe, ainsi que les professeurs et le type de séance. Généralement, les séances de travail commencent à 8h le matin et à 13h30 l'après-midi, et se terminent à 12h15 le matin et à 18h45 l'après-midi. Certains enseignements peuvent être programmés en fin d'après-midi jusqu'à 21h.
- Les dates des cours sont indiquées environ un mois à l'avance.
- Les salles de cours sont indiquées par une lettre suivie d'un numéro. La lettre indique le bâtiment dans lequel la salle se trouve. La première lettre du numéro indique l'étage du bâtiment auquel la salle se situe. Par exemple, si vous avez cours en V13, cela veut dire que la salle se situe au 1^{er} étage du bâtiment Vauban.
- Pour chaque classe, des « documents de cours » sont disponibles. Vous devez d'abord sélectionner dans le menu déroulant la classe dont vous souhaitez obtenir les documents (vous ne devez pas indiquer la classe ECHANG), avant de cliquer sur « documents de cours ».

Avertissement : Il convient de consulter régulièrement les emplois du temps, y compris au dernier moment, afin de s'assurer que les horaires n'ont pas subi de modifications. La très grande majorité des professeurs sont issus des entreprises et ont un emploi du temps très variable. Il est donc très difficile d'élaborer un emploi du temps, qui peut donc très souvent faire l'objet de modifications.

E. Etudiants en échange : choix des cours

Cette partie ne concerne que les étudiants venant dans le cadre d'un échange universitaire impliquant l'élaboration d'un programme de cours, et d'un contrat d'études (Learning agreement). Les élèves de double-diplôme ou du programme n+i ne sont donc pas concernés, car ils ont un programme déjà défini.

Vous devez constituer un plan d'études pour votre séjour. Vous pouvez choisir des cours dans à peu près toutes les classes, mais il y a cependant des règles très précises à respecter. Vous trouverez ces règles dans un document qui vous sera spécialement transmis par Emmanuel Hugon.

Voici résumées les principales règles :

- Il faut choisir des cours à hauteur de **33 crédits ECTS maximum**.
- Vous pouvez choisir des cours dans **trois classes au maximum**.
- Il vous est fortement recommandé de choisir des cours dans une seule et même classe, afin d'éviter au maximum les chevauchements de cours.
- Certaines matières ne vous sont pas accessibles. Ce sont les matières barrées dans la liste qui vous sera transmise par Emmanuel Hugon.
- Il est possible de faire un TFE (Travail de fin d'études) au deuxième semestre. Mais il n'est pas possible d'avoir une convention de stage pour un stage court en été.
- Les cours de français langue étrangère (FLE) sont obligatoires, sauf si vous pouvez justifier d'un niveau suffisant. Les crédits des cours de français doivent rentrer en compte
- Votre plan d'études individuel doit obligatoirement être accepté par les responsables pédagogiques de votre université, dans le cadre d'une équivalence qui doit correspondre à leurs exigences en termes de programme d'études.
- Le choix des enseignements doit également être validé par la direction des études de l'ESTP Paris.

a) Notes

Pour l'ESTP Paris, Les crédits ECTS d'une matière choisie par un étudiant en échange sont acquis lorsque la moyenne obtenue pour cette matière est égale ou supérieure à 10/20.

De plus, chaque matière est indépendante. Le système des unités d'enseignements ne s'applique pas. Aucune note d'une matière ne peut compenser la note d'une autre matière.

Mais il vous faut aussi demander à votre université d'origine quelles sont ses exigences en termes de notes. Est-ce que la limite de 10/20 est également retenue, ou bien y-a-il d'autres exigences (par exemple une note limite de 12/20) ?

b) Dates à respecter

Vous devez avoir choisi définitivement vos matières du **premier semestre avant le 15 juin**, du **deuxième semestre avant le 15 décembre**.

Après ces dates, il sera impossible de modifier votre plan d'études.

c) Consultation des plans d'études et des plans de cours

Les plans d'études sont les listes des cours disponibles. Les plans de cours sont les résumés de chaque cours. [Ils sont visibles en ligne](#).

F. Enseignements et contrôle des connaissances

L'ESTP Paris est une école qui se caractérise par le contrôle continu, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de sessions finales d'examens, mais que la notation se fait tout au long de l'année, au cours de différents types de travaux, même si de fait, beaucoup des examens écrits (compositions) ont lieu en fin de semestre.

1. Les types de séances

Les enseignements ont lieu sous différentes formes :

- **Un cours** : enseignement théorique dispensé en amphithéâtre à l'ensemble de la classe.
- **Une application** : séances d'une durée moyenne de 2h30 où les étudiants répartis en petits groupes et encadrés par des enseignants effectuent des travaux dirigés.
- **Les travaux pratiques** : séances de travaux d'une durée variable effectués par petits groupes en laboratoire, en atelier ou sur le terrain.

2. Les tests et examens

- Le contrôle des connaissances s'effectue tout au long de l'année par contrôle continu, sous forme de tests qui peuvent varier selon les matières.
- Interrogations orales (appelées colles)
- Travaux à domicile
- Rapports
- Projets (en général par équipes de deux ou trois personnes)
- Soutenances : interrogations orales sur un rapport de visite, de stage, de projet...
- Travaux dirigés : exercices ou travaux effectués pendant les séances d'applications ou de travaux pratiques.
- Compositions : examen final écrit.
- **Les contrôles de rattrapage** : Les élèves qui ont échoué dans une matière peuvent s'inscrire aux examens de rattrapage. Ceux-ci sont organisés en fin de semestre (voir calendrier). **Les élèves peuvent s'inscrire à trois examens de rattrapage maximum par semestre.** Il faut s'inscrire à ces examens de rattrapage sur le BVE, à certaines périodes. Il convient d'être vigilant, et de ne pas rater ces périodes d'inscription.

3. La notation.

Chaque test est noté de 0 à 20 (0 constituant la note la plus basse et 20 la plus élevée).

La plupart des matières ont plusieurs types de contrôles au cours du semestre dont la moyenne constituera la note finale.

Une note ECTS par matière sera automatiquement calculée sur le bulletin scolaire selon les règles suivantes.

- A : premiers 10% des élèves crédités dans la matière (excellent)
- B : 25% suivants (très bien)
- C : 30% suivants (bien)
- D : 25% suivants (satisfaisant)
- E : 10% suivants (passable)
- F : insuffisant

Vous devez consulter vos responsables pédagogiques dans votre établissement d'origine, afin de savoir quelles sont leurs exigences en termes de notes.

Attention, aucune note ne doit être discutée auprès des professeurs ou de l'administration. Une telle réclamation peut mener à l'attribution d'un avertissement.

4. Les Unités d'enseignement

Les différentes matières sont regroupées au sein de différentes unités d'enseignements (UE). Ces UE sont au nombre de trois par semestre. Afin d'être accepté en année supérieure, un élève doit avoir validé l'ensemble des unités d'enseignement. Si l'une des unités d'enseignement n'est pas validée, l'élève doit redoubler.

Une unité d'enseignement est validée lorsque la moyenne des notes obtenues dans toutes matières de l'UE est égale ou supérieure à 12/20.

Pour remarque, cela veut dire que c'est la moyenne de l'UE qui compte. Si, dans une même UE, un élève obtient plusieurs très bonnes notes, mais une seule très mauvaise note, et que la moyenne de toutes ces notes est supérieure à 12/20, alors l'UE est validée, et il n'est pas nécessaire de passer un examen de rattrapage (même si c'est possible malgré tout si l'étudiant souhaite améliorer sa note).

Elèves en échange simple pour un ou deux semestre : le système des UE ne s'applique pas. Chaque matière est indépendante, et vous recevez une note indépendamment pour chaque matière. Attention, une matière est validée et les crédits ECTS correspondants sont obtenus si la note est égale ou supérieure à 10/20. **Une note strictement inférieure à 10/20 est automatiquement traduite par la note ECTS F : la matière n'est pas validée, et les crédits ECTS correspondants ne sont pas obtenus.**

5. Cours facultatifs

Vous avez la possibilité de choisir des cours facultatifs. On peut s'inscrire à ces cours sur le BVE, dans la partie « inscription en ligne ». Ces inscriptions étant ouvertes sur de courtes périodes, il faut bien faire attention à ne pas les manquer. Ce sont les cours « ING ». Le cours choisi sera intégré dans une des unités d'enseignement.

Attention : une fois que l'on s'est inscrit à un cours facultatif, celui-ci devient obligatoire, et on ne peut plus se désinscrire. La note, quelle qu'elle soit, bonne ou mauvaise, sera prise en compte dans la notation de l'UE. Il faut donc bien réfléchir avant de s'inscrire à l'un de ces cours.

Attention : les élèves présents dans le cadre d'un échange d'un ou deux semestres ne peuvent pas s'inscrire, sauf exception.

6. Langues obligatoires et examens de langues

a) L'anglais

Pour les élèves poursuivant leurs études à l'ESTP Paris en vue de l'obtention du diplôme, les cours d'anglais sont obligatoires, même pour les personnes qui auraient déjà un très bon niveau à leur arrivée. Ces cours sont sanctionnés par une note et intégrés dans une unité d'enseignement.

b) Les cours de français

Les cours de français sont obligatoires pour les élèves internationaux. Si vous avez obtenu un résultat suffisant à l'un des tests de français reconnus par l'ESTP Paris, ou que vous avez suivi par exemple une partie importante de votre scolarité dans un établissement francophone, vous pouvez faire une demande de dispense, sur présentation d'un certificat. Attention : tout semestre de français commencé devra être terminé.

Les cours ont lieu à [l'EPF, 46 rue du Lycée, 92 330 Sceaux](#). Pour s'y rendre en RER, il faut prendre le RER B, direction Robinson, et s'arrêter à **l'arrêt Sceaux**. Les personnes responsables des cours de français hebdomadaire sont Christine Mouret et Aury Rueda-Diaz (aury.rueda@epf.fr).

c) Tests de langues

L'obtention du diplôme de l'ESTP Paris est conditionnée par **la validation d'un examen d'anglais**. Par exemple, il faut obtenir au minimum 570 au TOEFL, ou 805 au TOEIC.

Les étudiants étrangers venant de pays non francophones doivent **obligatoirement valider un examen de français langue étrangère**. Il faut par exemple obtenir au minimum 710 au TFI (Test de français international), ou 450 au TCF.

Il faut bien consulter les notes de service relatives aux exigences en langue étrangère, afin de prendre connaissance de toutes les consignes.

Les élèves présents en échange pour un ou deux semestres ne sont pas tenus de valider ces examens d'anglais et de français.

7. Langues facultatives

En plus de l'anglais, qui est obligatoire, il est possible de choisir une langue supplémentaire (espagnol, allemand, italien, portugais, russe, arabe, chinois, japonais). La langue choisie sera intégrée à l'une des unités d'enseignement. La demande d'inscription se fait sur le BVE, avant le début des semestres.

Attention : une fois que l'on s'est inscrit à une langue facultative, celle-ci devient obligatoire, et on ne peut plus se désinscrire avant la fin du semestre. La note, quelle qu'elle soit, bonne ou mauvaise, sera prise en compte dans la notation de l'UE. Il faut donc bien réfléchir avant de s'inscrire.

Attention : les élèves présents dans le cadre d'un échange d'un ou deux semestres ne peuvent pas s'inscrire aux cours de langues, ni aux cours d'anglais, ni aux cours d'autres langues.

G. Les stages et le TFE

L'ESTP Paris est une école très proche des entreprises, et son cursus vise à donner aux élèves une bonne expérience du monde du travail. C'est pourquoi la réalisation de stages et d'un travail de fin d'études est obligatoire.

a) Le stage d'initiation au métier (1^{ère} année)

Il s'agit d'un « stage d'initiation » au monde du travail. Ce stage est d'une durée de six semaines. Il peut donner lieu à des missions très diverses, le but étant d'acquérir une première expérience. Ce stage devra faire l'objet d'un rapport, dont la notation sera prise en compte.

Il faut impérativement consulter sur le BVE la note de service consacrée au stage d'initiation, afin de bien prendre connaissance de toutes les consignes et de toutes les exigences liées à ce type de stage.

Attention : l'ESTP Paris ne délivre pas de convention de stage d'initiation pour les élèves en échange d'un ou deux semestres.

Les élèves venant à l'ESTP Paris pour un double-diplôme rentrent en général directement en deuxième année. Dans la grande majorité des cas, ils ne sont donc pas concernés par ce stage.

b) Le stage professionnel (2^{ème} année)

Ce stage doit être d'une durée minimale de treize semaines. Il doit prendre la forme d'un travail effectif à réaliser dans un service lié directement à une activité de production (chantier, atelier, bureau des méthodes...). Ce stage devra faire l'objet d'un rapport, dont la notation sera prise en compte.

Il faut impérativement consulter sur le BVE la note de service consacrée au stage professionnel, afin de bien prendre connaissances de toutes les consignes et de toutes les exigences liées à ce type de stage.

Attention : l'ESTP Paris ne délivre pas de convention de stage d'initiation pour les élèves en échange d'un ou deux semestres.

c) Le Travail de fin d'études (TFE – 3^{ème} année)

Le TFE est d'une durée de cinq mois, ou de six mois maximum. Il se déroule lors du deuxième semestre de la troisième année. Il n'y a donc aucun cours durant ce semestre, qui est entièrement consacré au TFE. L'objectif de ce travail est de confronter les connaissances de l'élève-ingénieur aux réalités des entreprises, en assurant une transition entre la période scolaire et la vie professionnelle.

Le TFE doit faire l'objet d'un rapport et d'une soutenance orale devant un jury.

Il faut impérativement consulter sur le BVE la note de service consacrée au TFE, afin de bien prendre connaissances de toutes les consignes et de toutes les exigences liées à ce type de stage.

L'ESTP Paris peut délivrer une convention de TFE pour les élèves en échange d'un ou deux semestres. Mais dans ce cas, il n'est pas possible de suivre des cours en parallèle.

H. Les absences.

L'assiduité à tous les cours de l'ESTP Paris est obligatoire. Elle est prise en compte dans la notation des enseignements. De plus, les élèves qui auront été trop souvent absents en fin d'année ne pourront pas valider leur année.

Néanmoins, il est inévitable que les élèves soient, à un moment ou à un autre de l'année, dans l'impossibilité de se rendre à un cours, que ce soit pour des raisons médicales ou personnelles. Par conséquent, **vous pouvez être absent quelques fois**, sans que votre note d'assiduité baisse. Cela veut dire aussi que l'administration ne tient pas compte de la présentation de certificats ou autres documents qui justifieraient les absences.

Les règles relatives à la gestion des absences sont résumés dans la note de service « Notation des applications – Assiduité – Absences aux contrôles ».

Si l'absence est **due à une particularité de votre cursus à l'ESTP Paris, ou à votre plan d'études**, il faut demander à l'avance une autorisation d'absence. Cela se fait en remplissant une **fiche appelée « cursus particulier »**. Cette fiche est disponible sur le BVE ou encore dans le bureau d'Emmanuel Hugon. Elle doit être remise le plus longtemps à l'avance à Emmanuel Hugon

I. Le centre de documentation

L'ESTP Paris dispose sur son campus d'un centre de documentation. Il est situé dans le Pavillon du bois, tout en haut du campus. Il comprend environ 10 000 ouvrages, dont la grande majorité est consacré aux sujets abordés par l'ESTP Paris. Les élèves peuvent emprunter des ouvrages et travailler sur place.

J. Calculatrice

En tant qu'élèves de l'ESTP Paris, vous pouvez avoir accès à une calculatrice de l'école. Celle-ci est indispensable, car un seul type de calculatrice est autorisé durant les examens. Vous devez consulter Emmanuel Hugon afin d'obtenir cette calculatrice.

K. Qui consulter, qui questionner ?

- Vous pouvez à tout moment consulter Emmanuel Hugon
- Pour des questions relatives aux cours, consulter en priorité les **correspondants des études**. Chaque correspondant a en charge une ou plusieurs classes, et fait l'interface entre les étudiants, l'administration et les professeurs.
- Vous pouvez aussi consulter votre parrain, ou les autres élèves.
- Liste des correspondants des études :

L. Les correspondants des études

- Responsable des correspondants

Lionel LAVERGNE
Bâtiment Belgrand
llavergne@estp-paris.eu
Tél : 01 49 08 24 56

- Correspondants TP

Nadia BENAOUA
Correspondant **TP1**
Bâtiment Laplace, 2^{ème} étage
nbenaouda@estp-paris.eu
Tél : 01 49 08 56 69

Pascal ESCOBAR
Correspondant **TP2**
Bâtiment Vauban, 1^{er} étage
pescobar@estp-paris.eu
Tél : 01 49 08 59 45

Pascal ESCOBAR
Correspondante **TP3 + options IRTS, ATUD, GCN, Entrepreneuriat + Master GCN**
Bâtiment Vauban, 1^{er} étage
pescobar@estp-paris.eu
Tél : 01 49 08 59 45

- Correspondants B

Myriam MANGON
Correspondant **B1**
Bâtiment Vauban, 1^{er} étage
mmangon@estp-paris.eu
Tél : 01 49 08 56 42

Brigitte LECLERCQ
Correspondant **B2**
Bâtiment Laplace, 2^{ème} étage
bleclercq@estp-paris.eu
Tél : 01 49 08 24 46

Myriam MANGON
Correspondante **B3 + options II, S, DI, C2P**
Bâtiment Vauban, 1^{er} étage
mmangon@estp-paris.eu
Tél : 01 49 08 56 42

- Correspondants GME et T

Jean-Marie LEFEBVRE
Correspondant **GME1 – T1**
Bâtiment Vauban, 1^{er} étage
jmlefbvre@estp-paris.eu
Tél : 01 49 08 07 99

Max PLANCHETTE
Correspondant **ME2 - T2**
Bâtiment Laplace, 2^{ème} étage
mplanchette@estp-paris.eu
Tél : 01 49 08 24 62

Fatima DEHBI
Correspondant **ME3 - T3 + options I2E, BIM, BVD, AP, RO**
Bâtiment Laplace, 2^{ème} étage
fdehbi@estp-paris.eu
Tél : 01 49 08 24 61

IV. Autre possibilité d'information et d'intégration à Paris

Le Club International des Jeunes à Paris (CIJP)

Le CIJP est une association parisienne visant à créer des rencontres entre jeunes d'origine étrangère et française. De très nombreuses activités sont organisées impliquant jeunes Français et jeunes étrangers : voyages, excursions, ateliers d'échanges linguistiques, sorties culturelles, débats, conférences...
La cotisation est de 15€ par an.

⇒ www.club-international.org